d'une quantité innombrable de chalutiers fuyant la bourrasque.

Leur nombre était si grand, que du quai du Leughenaer, il n'était plus possible d'apercevoir l'horizon, tant la forêt de mâts était serrée.

On ne signale aucun incident.

Plusieurs S. O. S. ont été reçus aux services de T. S. F. Ils n'intéressaient point la région dunkerquoise.

APRES LA TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE PARISIENNE AU QUAI DE MARDYCK

Nous avons dit hier, comment cette scène de désespoir s'était produite et à la demande de l'intéressée nous n'avons donné sur sa personnalité qu'une simple lettre initiale. D'autres confrères n'ayant pas cru devoir se tenir sur la même réserve, nous n'avons plus à cacher aujourd'hui qu'il s'agit de Mme Geneviève Miquelon, 27 ans, domiciliée, 9, rue de Poissy, à Paris.

Cette malheureuse personne que sa crise de désespoir passée a promis de ne plus recommencer, va aussi bien que possible. C'est un docker, M. Henri Dupont, domicilié, 66, rue Etienne Dolet, et champion de poids et haltères qui retira de sa fâcheuse situation notre désespérée. Il a été félicité pour cet acte de courage.

UN MARIN RENVERSÉ PAR UN CAMION-AUTO

Originaire des Côtes-du-Nord, le marin Antoine Omsel, 24 ans, a été renversé face à la petite vitesse, rue Félix-Coquelle, par un camion-automobile de la maison Sadyn.

Le blessé, qui porte des plaies contuses à la face, a été conduit à l'hôpital. Son état est satisfaisant.

LES VOLS DE POULES ET LAPINS

On continue à enregistrer un peu partout les incursions des malfaiteurs chez les cultivateurs, dont les clapiers et les poulaillers sont si souvent mis à contribution par les maraudeurs.

L'arrestation des père et fils Baudens à Crochte, qui ne devaient point être à leur coup d'essai a apporté dans cette commune quelque soulagement.

ACTE DE VANDALISME

Des individus que la police recherche ont commis des déprédations à la vitrine du chapelier *Moine*, rue des Chaudronniers. Le pare-soleil a été brisé.

La police a naturellement été saisie d'une plainte.

MENUS FAITS

Les contraventions. — On a sévi contre Marcel H..., pour infraction au code de la route ; contre Félix V..., pour défaut de lumière à sa bicyclette ; contre Henri D..., pour divagation de chiens ; contre Marcelle U., pour défaut de balayage de ruisseau.

Les vols. — On a eu, affirme-t-on, a enregistrer de nouvelles plaintes en vol, mais selon les ordres donnés, ces opérations délictueuses sont pour le moment cachées, le public paraissant inquiet à l'annonce de ces pillages.

Les objets trouvés. — On a ramassé sur la voie publique, une paire de gants qui a été déposée au commissariat central de police à la disposition de son propriétaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A Dunkerque. — Pour défaut d'éclairage à sa voiture automobile, Julien Teuf, 25 ans, de Malo-les-Bains, est l'objet de poursuites.

A Hondschoote. — Pour avoir omis d'allumer sa lanterne de vélo, Michel Oattoen, 33 ans, journalier, à Bambecque a été verbalisé.

A Petite-Synthe. — Le mareyeur Marcel Tavernier oublie de corner à un carrefour. La gendarmerie était là. Elle a verbalisé contre l'auteur de cette négligence.

A Watten. — L'ouvrier huilier, Quenton Raymond, 18 ans; Guilleman Nestor, 34 ans, brocanteur ; Herreman Arthur, 29 ans, charretier ; Dufresne André, 23 ans, sont verbalisés pour différentes infractions.

A Wormhoudt. — Pour défaut d'éclairage, Auguste Aduin, 51 ans, ouvrier agricole ; Denys Raymond, manœuvre ; Léon X..., négociant à St-Pol, sont l'objet de poursuites pour défaut d'éclairage.

CAPPELLE-LA-GRANDE

APRES L'ACCIDENT D'AUTO DES SEPT PLANETES

Notre journal a relaté l'accident survenu à environ 800 mètres des Sept-Planètes et au cours duquel le nommé Gaston Vansteenberghe, 62 ans, cultivateur à Pitgcam fut renversé par l'automobile que conduisait M. Bigot Léonard, domicilié à **Loos-les-Lille**.

La gendarmerie a enquêté et il ressort que l'auteur involontaire de l'accident a été ébloui par les phares d'un autre automobiliste qui malgré les appels de M. Bigot, ne voulut point modifier son éclairage.

Le cycliste blessé a précisé que les choses s'étaient ainsi déroulées et il a mis hors de cause la responsabilité de M. Bigot, qui d'ailleurs stoppa immédiatement pour s'occuper de lui et le faire conduire chez le médecin.

L'état de santé de M. Vansteenberghe est satisfaisant.

LOON-PLAGE

M. G. VANBLEUS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Par décret en date du 30 décembre (« Journal Officiel » du 1er janvier), rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, au titre de la Loi du 17 juillet 1931, avec le grade de chevalier, M. Georges Vanbleus, lieutenant au C. M. I. n° 11.

M. G. Vanbleus

Le nouveau légionnaire compte 16 ans de service et 5 campagnes. Il fut blessé à Mesnil-les-Hurlus en 1915 et a été l'objet de plusieurs citations, dont l'une à l'ordre de l'armée.

M. Georges Vanbleus est directeur de l'école communale de Loon-Plage.

DOUAI

DES OSSEMENTS HUMAINS DÉCOUVERTS AU JARDIN PUBLIC

Nous avons signalé l'autre jour qu'une équipe de chômeurs était employée au nettoyage des ruisseaux du Jardin public de la porte de Valenciennes.

Or, en effectuant les travaux, les terrassiers ont découvert dans le lit d'un de ces cours d'eau, enfoncés sous la boue, des ossements humains dont plusieurs crânes.

Ces restes qui paraissent fort anciens ont été inhumés, mais on ignore dans quelles circonstances ils on' été ensevelis à cet endroit où s'élevaient autrefois les fortifications de la Cité. On imagine qu'avant la construction de la ceinture fortifiée, un cimetière se trouvait à cet emplacement.

La remise en état de la grille de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville de Douai

Il n'y a pas plus de soixante-dix ans, notre Hôtel de Ville ne présentait point l'aimable aspect d'une jolie symétrie qu'on lui connait aujourd'hui.

Autour de l'admirable beffroi et du superbe bâtiment qui abrite la très belle salle gothique et le salon blanc, s'agglo-

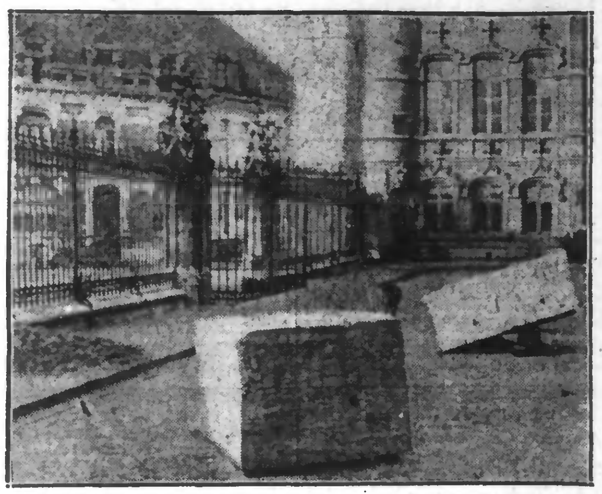

Les blocs de pierre destinés à la réfection des pylastres de l'Hôtel de Ville

méraient sans ordre, des maisons disparates acquises par la Ville au fur et à mesure des besoins de la maison commune.

Vers 1860, on songea sérieusement à ordonner tout cela et à doter la Cité d'un Hôtel de Ville digne d'elle et dont les bâtiments s'harmoniseraient avec la tour majestueuse.

On rasa donc de vieux immeubles et l'on commença la construction de l'aile ouest, où sont actuellement les bureaux de la Mairie.

Mais en 1866, alors que l'édifice atteignait la hauteur du premier étage, un défaut d'alignement apparut. Alors, sans hésiter, on démolit ce qui venait d'être fait et l'année suivante, on rebâtissait.

Un peu plus tard, on dégagea la cour des vétustes maisons et l'on décida en 1868 de l'orner, en la protégeant, d'une grille en fer forgé, soutenue par des pylastres surmontés de clochetons.

Le devis coûta 19.078 fr. 62 et les travaux furent confiés, après adjudication, à M. Mathieu, entrepreneur à Anzin.

La grille existe donc depuis une bonne soixantaine d'années.

Mais elle a subi les attaques du temps; les pylastres sont en mauvais état et ses portes à double battant, aussi bien que celles à un seul, fonctionnent fort mal; elles ne ferment plus, c'est tout dire.

Il est nécessaire de réparer le tout. Le Conseil Municipal l'a reconnu et en a ainsi décidé.

Les pylastres vont être refaits entièrement. Les nouveaux seront constitués par des colonnes de ciment armé. Pour leur conserver leur caractère primitif, on les enrobera de pierre. A ce effet, de gros blocs ont été amenés dans la cour, où les ouvriers bientôt à l'ouvrage, les découperont et les tailleront.

D'autre part, la grille sera consolidée, grattée, repeinte; ses portes ajustées et les serrures vérifiées.

Ainsi la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, dont le pavage a été remplacé l'année passée, sera complètement remise en état.

R. J.

AU PARQUET

Des rats de basse-cour. — La gendarmerie a amené au Parquet, hier, quatre individus François Duiseux, vingt-neuf ans ; sa femme, née Angélique Duez, 31 ans ; son beau-frère, Ferdinand Duez, 27 ans, demeurant tous les trois à Faumont, et leur neveu, Louis Deladrrière, 19 ans, domicilié à Filnes-lez-Raches.

Sur les indications d'Angélique Duez le quatuor s'était rendu à la demeure de M. Jérôme Amelot, à Faumont. Au moyen d'une échelle, ils franchirent le mur de clôture, enlevèrent quelques pannes à la toiture d'un bâtiment et pénétrèrent dans la basse-cour où ils dérobèrent des poules, des coqs et des lapins, pour une valeur de 390 francs.

Les quatre rats de basse-cour ont été écroués. Ils comparaitront aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Un vagabond. — Les gendarmes de Somain ont amené au Parquet le sujet allemand Valentin Kalor, 19 ans, sans profession ni domicile. Cet individu avait été surpris dans le train alors qu'il voyageait sans billet. Ecroué.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une collision qui d'ailleurs n'a eu aucun caractère de gravité s'est produite rue de Paris, entre deux cyclistes : MM. Joseph Lormet, 37 ans, journalier, demeurant rue d'Oisy, à Gœulzin et Michel Machonnet, 24 ans, domicilié rue de la Gare, à Biache-Saint-Vaast. Les vélos ont subi quelques dégâts.

— M. Alfred Duveau, 37 ans, marchand de primeurs, rue Neuve, à Sin-le-Noble, retournait chez lui en auto lorsque passant place d'Haubersart, il stoppa brusquement pour éviter d'écraser une femme. Derrière lui venait l'auto que pilotait M. Picot, ingénieur principal des Mines d'Azincourt et qui vint emboutir la voiture de M. Duveau. Pas d'accident de personne, mais dégâts matériels.

— M. Lucien Jovenet, conduisait une camionnette de la « Droguerie la Boule Rouge », il passait rue du Gouvernement lorsqu'un tramway de la ligne Dorignies-Sin-le-Noble, piloté par le wattman Marcel Bacquet qui suivait prit l'auto en écharpe et la déporta jusque sur le trottoir. La camionnette a quelque peu souffert du choc.

Me Foutry, huissier et le sous-brigadier de police Mille ont fait les constatations d'usage.

A L'HOTEL-DIEU

Casimir Luberzisky, mineur à la fosse Dechy de la compagnie des mines d'Aniche, domicilié au lieu dit, ayant été blessé au cours de son travail, a été admis à l'Hôtel-Dieu pour contusions multiples.

MOTO VOLÉE ET RETROUVÉE

M. Lucien Lor, 23 ans, demeurant chemin des Allemands, à Sin-le-Noble, avait laissé sa moto vers 20 heures devant l'estaminet du Pingouin, 18, rue de Paris, où il était entré. Quelle ne fut pas sa stupeur, en sortant, de constater la disparition de la machine. Il ne lui restait d'autre recours que de prévenir la police. Or, dans le courant de la nuit, le chef de brigade Hotteau et le gendarme Lemaire, en tournée, retrouvaient la moto abandonnée faubourg d'Arras à Lambres. Le motocycliste put ainsi rentrer en possession de son bien. L'enquête n'en continue pas moins pour retrouver le voleur.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DECHY

ENCORE LA FAMEUSE MANUFACTURE LILLOISE « LE PUTOIS »

Les gendarmes de la brigade de Sin-le-Noble ont enregistré une nouvelle plainte pour escroquerie contre les escarpes de la soi-disant Manufacture Lilloise de Fourrures « Le Putois », dont le siège était à Lille, 2, rue de la Roseraie.

Ayant participé au concours organisé par cette société, M. Warnier Henri, 62 ans, cabaretier, 21, rue Voltaire, reçut, quelques jours après la visite d'un sieur Michaux, démarcheur de ladite société qui lui annonça qu'il avait réussi le concours et qu'il était gagnant d'une belle fourrure valant 600 francs.

Ayant choisi dans plusieurs échantillons, M. Warnier dut alors donner un acompte de 45 francs représentant la moitié des frais, le reste devant être versé à la réception de la fourrure.

Trois semaines plus tard, n'ayant encore rien reçu, le gagnant adressa une réclamation à Lille ; il reçut alors un avis (qu'il a joint à sa plainte) l'informant que la fourrure était expédiée.

Ayant appris par les journaux l'arrestation des escarpes et n'étant toujours pas encore en possession de sa fourrure, M. Warnier a déposé une plainte.

Il faut partir. — Les frères Migliorini Géovanni et Virgillio, tous deux ouvriers mineurs, demeurant à Dechy, corons de la Croix de Pierre, 30 à 32, ont reçu avis d'avoir à quitter le territoire français dans les huit jours.

FAUMONT

ARRESTATION DE DÉVALISEURS DE CLAPIERS

Depuis un certain temps, il n'est question dans la région que de vols de poules et de lapins.

Les représentants de l'ordre sont sur les dents et s'efforcent de découvrir les auteurs de ces nombreux larcins, mais les voleurs prennent aussi leurs précautions, ils agissent là où ils ont le plus d'espoir de n'être pas découverts dans des lieux qu'ils connaissent et où ils ne laisseront pas de traces le plus souvent.

La tâche des enquêteurs n'est donc pas facile, de ce fait, mais lorsqu'ils tiennent une piste sérieuse, le moindre indice, ils vont jusqu'au bout et parviennent au prix de multiples efforts, à mettre la main au collet des malandrins.

Une de ces dernières nuits, quatre individus ont dérobé chez M. Ammelot Jérôme, Grand'Route, à Faumont, treize poules et huit lapins. Ils s'étaient servi d'une échelle pour escaladé le mur de clôture.

Les gendarmes Dubois et Jacques, de la brigade d'Orchies furent chargés de l'enquête qu'ils menèrent avec habileté.

Ils remarquèrent des traces de pas de quatre individus, dont une femme, partant de chez M. Ammelot et allant à travers les champs, s'entrecoupant, zigzaguant à souhaits dans le but de dérouter les recherches.

Mais nos braves gendarmes ne se laissèrent pas décourager, quand la piste s'arrêtait à une route, ils la retrouvaient peu après, toujours brouillée, ils parvinrent de la sorte chez les voleurs qui, cuisinés savamment, ne purent qu'avouer.

Le quatuor n'est qu'une famille, les époux Duceux-Duez, âgés de 29 et 31 ans et demeurant à Faumont, rue du Bois ; Ferdinand Duez, 27 ans, le frère de la dame, et Louis Deladrière, 19 ans, leur neveu, demeurant à Flines.

Une grosse partie de la rapine s'en est allée en un copieux repas en famille chez Duceux, dimanche dernier ; Ferdinand Duez avait conservé sa part chez lui, cinq poules et deux lapins, que les gendarmes découvrirent dans des sacs, cachés dans du fumier.

Et tout le monde a été transféré au Parquet de Douai et écroué à la prison de Cuincy, en attendant qu'une condamnation exemplaire fasse réfléchir d'autres amateurs des poules et lapins d'autrui.

RACHES

Le beau coq disparait. — M. Dubart Victor, 54 ans, voyageur de commerce, demeurant rue du Bois, posséde des poules et un coq de combat. Il laisse ses volailles picorer dans les champs voisins. L'autre soir, il fut surpris, à la rentrée de ses volailles, que son coq batailleur, d'une valeur de 200 fr., avait disparu. Après recherches, il a porté plainte pour vol à la gendarmerie de Waziers, qui a ouvert une enquête.

Contraventions. — Route Nationale 17, les gendarmes ont rédigé une contravention à Denys Emile 30 ans, chauffeur au service de la banque Dupont, rue Fortier à Douai, pour insuffisance d'éclairage, à sa voiture automobile pour défaut de présentation de permis de circulation et de carte grise.

UNE BELLE FAMILLE A LALLAING

Nous avons annoncé que M. et Mme LENGLIN-DOMISE, à Lallaing, venaient d'obtenir un prix Cognac-Jay de 10.000 francs.

Nous sommes heureux de reproduire la photographie de cette famille de huit enfants.

Dernière Heure

LES DROITS DE MUTATION SUR LES TERRAINS A BATIR

Le « Journal Officiel » publiera ce matin la loi tendant à proroger jusqu'au 1er juillet 1933, l'effet des dispositions des articles 37 de la loi du 13 juillet 1928 et 25 de la loi du 30 décembre 1928, accordant une diminution des droits de mutation sur les terrains à bâtir.

DERNIERS COURS

COTONS

Liverpool, 6. — Importations, 17.830 balles; Américain hausse 1 ; Brésilien hausse 1 ; Egyptien Sakellaridis hausse 10.

New-Orléans. — Middling Upland disp. 626 ; janv. 626 ; mars 639 ; mai 656 ; juil. 672 ; oct. 692 ; déc. 709.

New-York, 6. — Clôture Middling Upland disp. 645 ; ancien contrat janv. 630 ; fév. 634 ; mars, 639 ; avril, 647 ; mai 656 ; juin, 665 ; juil. 675 ; août 683 ; sept. 690 ; oct. 697-98 ; nov. 704 ; déc. 712.

Recettes aux ports de l'Atlantique 1.000 ; du Golfe, 37.000 ; du Pacifique, 9.000 ; dans villes de l'Intérieur, 11.000.

Exportations pour la Grande-Bretagne, nulles ; France, 1.000 ; Continent 25.000 ; pour le Japon et la Chine, 24.000.

Marché plus actif et plus ferme. Les cours ont avancé sur des achats de New-Orléans, l'absence de ventes dans le Sud, puis ont réagi par suite de réalisations. Clôture soutenue.

SUCRES

Londres, 6. — Java blanc janv-fév. nominal, cristallisés 18/6 à 20/6.

Cuba. — Prompte livraison 315 ; janv. 105 ; mars 1933, 132. Vente : 4.000.

CAFÉS

New-York, 6. — Clôture Santos n. 4 Contrat D, disponible 9 ; mars 823 ; mai 835 ; juillet 847 ; septembre 855 ; décembre, 862. Ventes approximatives, 1.000 sacs.

Rio. — N. 7 disp. 7 ; janv. 565 ; mars 580; mai, 590 ; juil. 600 ; sept. 610 ; déc. 617 Ventes approximatives : 7.000.

Dernière heure sportive

YOUNG PÉREZ A BATTU AUX POINTS L'ITALIEN SAVO

Hier soir, à la Salle Wagram, le champion du monde poids mouche, Young Pérez a battu le champion Italien Giovani Savo aux points, en dix reprises.

Combats préliminaires: 6 rounds de 2', poids légers, Sarin bat Brun aux points; poids coqs, Kid Armand bat Bouysson aux points; 10 rounds de 3', poids légers, Debeaumont et Léger font match nul; Lelong bat l'Italien Fara Bullini, par abandon de ce dernier à la 7e reprise.

GANDON ET LE NOIR TARANTE FONT MATCH NUL

A Paris-Ring, en dix reprises de 3', Gandon ((France) et le noir Américain Tarante font match nul; en 6 reprises de 2', Masalagne bat Ortez aux points; Debaguer bat Depoorter disqualifié à la 5e reprise; en 6 reprises de 3', Lepages bat Renaud jeune par k.-o. à la 10e reprise; Tassart et Jais font match nul.

VALENCIENNES

LE FAUX MARCHAND DE BEURRE EST ARRÊTÉ

Depuis plusieurs jours, un individu étranger à la ville et se disant cultivateur à Beuvrages, se présentait chez différents commerçants et notamment chez des tapissiers. Prétextant avoir des travaux importants de tapisserie et de peinture à effectuer, il leur vendait de la margarine pour du beurre, à raison de 13 fr 50 la livre.

La police, mise au courant de ces faits, se mit à la recherche de cet individu, qui fut interpellé rue Malplaquet et conduit au poste. Interrogé, il déclara se nommer Emile Roche, 46 ans, mécanicien, rue Malplaquet ; il protesta contre les faits qui lui étaient reprochés.

Roche fut alors confronté avec plusieurs de ses victimes et celles-ci le reconnurent formellement. Le mécanicien continuant à nier, il a été, sous les inculpations d'escroquerie et de fraude alimentaire, déféré au Parquet qui l'a fait écrouer.

UNE COLLISION AVENUE VILLARS

Une collision s'est produite dans la matinée, avenue Villars, entre un tramway et un tombereau conduit par le charretier Paul Guéry, 63 ans, demeurant à Marly. Le cheval fut, par suite du choc, blessé aux genoux. — Guéry, qui portait des contusions sur diverses parties du corps, a dû recevoir les soins de M. le docteur Riche, qui lui a prescrit une douzaine de jours d'incapacité de travail.

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale, contre J. B..., à Lille ; G. G..., à Le Cateau ; M. M..., à Mons-en-Barœul, pour stationnement irrégulier de leur automobile sur la voie publique ; contre T. J..., à La Sentinelle, pour tapage injurieux.

ARRONDISSEM^t DE VALENCIENNES

Contraventions. — La gendarmerie de Denain a dressé procès-verbal à M. Victor Duval, demeurant à Aniche, pour défaut de feu rouge et numéro illisible à l'avant du véhicule automobile qu'il conduisait et à M. Alphonse Piens, charretier à Escaudain, pour défaut de feu rouge à l'arrière de sa voiture attelée.

LAINES

BAS, CHAUSSETTES

SOUS-VÊTEMENTS

TRICOTS

Filatures de la Redoute

MAGASIN DE VENTE A L'USINE:

88 Rue Emile Moreau (Anc. Rue de la Redoute)

ROUBAIX

LOURCHES

M. FRANÇOIS POIRETTE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire, du lieutenant de réserve François Poirette, de **Lourches**.

M. Poirette est né à Lourches, le 18 novembre 1888 ; ancien employé aux Mines de Douchy, il fut mobilisé au début de la guerre comme sergent au 87e régiment d'infanterie, où il fut cité et blessé. Il est titulaire de la croix de guerre et de la croix du combattant.

M. Poirette a repris après la guerre une agence générale d'assurance à **Soissons**.

Il compte à Lourches, où se trouve toute sa famille, de nombreux amis et sa nomination a été accueillie avec plaisir.

BRUAY-SUR-ESCAUT

Des coups au bal !! — Se trouvant vers 23 heures au bal Pochwat, rue Ledru Rollin, Adolphe Nicor, 19 ans, demeurant rue du Nord, se vit soudain invectivé par un jeune danseur à qui il voulait demander des explications. Aussitôt il fut entouré de plusieurs jeunes gens qui, l'ayant jeté à terre, le rouèrent de coups.

Nicor, qui a dû recevoir des soins de M. le docteur Dubruille, a déposé plainte à la gendarmerie, en donnant les noms de ses agresseurs qu'il a cru reconnaître. Une enquête est ouverte.

Vagabond. — Les gendarmes ont rencontré Jules Bury, 57 ans, qu'il se trouvait sans argent et sans domicile fixe.

Arrêté, il a été conduit à la maison d'arrêt de Valenciennes.

TRITH-SAINT-LÉGER

Entre Polonais. — Au sujet de leur profession, deux Polonais, Emile Bach, 54 ans, rue Emile Zola et Jules Hublaing, 45 ans, plombiers-zingueurs, se sont pris de querelle et ont échangé des coups.

Plainte a été déposée à la gendarmerie, qui a verbalisé contre les belligérants.

Qui a volé ? — Des maraudeurs escaladant un mur haut de 2 m. 50, se sont introduits dans les dépendances d'une maison en construction appartenant à M. Camille Cornet, marchand de légumes au Poirier et ont dérobé une oie, quatre canards et sept lapins.

M. Cornet qui éprouve un préjudice de 400 francs, a déposé plainte à la gendarmerie, qui recherche les auteurs de ce vol.

CAMBRAI

UN MÉNAGE CAMBRÉSIEN FÊTERA BIENTOT SES NOCES D'OR

LES ÉPOUX LAZON-COPIN

La photo ci-dessus est celle des époux Lazon-Copin, dont le mari exerce toujours la profession de serrurier et qui achèvent de terminer leurs vieux jours dans une paisible demeure de la tranquille et peu bruyante rue Godeliez-Boivin

C'est un ménage de braves gens, et 50 années de bonne et parfaite union n'ont fait que resserrer les liens qui unissent le mari et l'épouse.

M. Lazon Octave est né à **Cambrai** le 27 août 1860 ; son épouse, Stéphanie Copin, est née à **Morenchies-lez-Cambrai** le 29 juillet 1863.

Leur union fut célébrée à l'Hôtel de Ville de Cambrai, le 3 novembre 1881.

Trois enfants, dont un, malheureusement, fut tué lors de la dernière guerre, naquirent de cette union. Ce sont : Octave, né à Cambrai ; Gaston, né à Cambrai, le 3 février 1884, mort au champ d'honneur ; Fernand, né le 22 juillet 1896, à Cambrai.

A ce beau ménage, tous leurs amis — et ils sont nombreux — souhaitent d'imposantes noces d'or.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ORS

UN CAMBRIOLEUR ARRÊTÉ

Lundi, dans la matinée, M. Richard, cultivateur et maire de la commune, demeurant au lieudit « La Folie », s'était absenté une partie de la journée. En rentrant chez lui vers 16 heures, il constata que quelqu'un avait mis son absence à profit pour cambrioler la maison. En effet, un voleur pénétra dans la maison par le grenier à fourrage, qui est contigu avec le grenier de la ferme. De là, il descendit les escaliers et fit sauter une planche qui sépare l'escalier du grenier de celui de la cave et pénétra dans l'habitation qu'il fouilla entièrement.

Il ne trouva qu'une vingtaine de francs en pièces de monnaie et enleva une paire de draps, une couverture, une dizaine de bouteilles de vin, un bouteille de rhum, une d'eau-de-vie, une lampe électrique, du sucre et du café, etc...

Les gendarmes, prévenus du fait, se rendirent sur les lieux et procédèrent à une enquête qui les amena au cours de leurs investigations à soupçonner un nommé Pételet Henri, 24 ans, ouvrier agricole, demeurant à Boué (Aisne) et employé agricole au service de M. Richard, qui avait été vu dans l'après-midi se dirigeant vers Catillon.

Poursuivant l'individu, de concert avec la gendarmerie du Nouvion (Aisne), les gendarmes du Cateau parvinrent à retrouver l'individu à Boué, où il était déjà en état de demi ébriété et qui, interrogé, avoua une partie du vol. Il fut arrêté et ramené à la chambre de sûreté de la gendarmerie du Cateau et, de là, conduit dans la journée de mercredi 6 janvier, au Parquet de Cambrai.

AUBENCHEUL-AU-BAC

Vol d'oies. — Dans la nuit de mardi à mercredi, les malfaiteurs insaisissables on, recommencé leurs exploits. Mettant à profit la nuit noire et la tempête, ils passèrent par les pâtures, coupant les fils de fer, selon leur procédé habituel et rendirent visite « Au Château », ferme située sur l'emplacement de l'ancien château de M. Dauchez. Ils enlevèrent six jolies oies qui restèrent muettes malgré leur réputation.

Non satisfaits de ce butin important, ils sont allés à la ferme de M. Cochon. Là, ils tentèrent de faire un trou dans le mur pour pénétrer dans le poulailler mais dérangés sans doute, ils abandonnèrent leur tentative. La gendarmerie enquête.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

NEUVILLE

POUR EXPOSITION ET MISE EN VENTE DE VIANDE CORROMPUE, UN CHARCUTIER SERA POURSUIVI

M. Auguste Colin, 37 ans, courtier en bestiaux, avait sacrifié un porc le 20 décembre 1931. Depuis il exposait les différents morceaux pour les vendre.

Lundi, les gendarmes de **Bousies** constataient qu'une femme sortait de sa maison porteuse d'un filet dans lequel se trouvait un morceau de viande venant de chez M. Colin.

Ils se rendirent chez celui-ci et constatèrent que trois morceaux de viande de porc exposés en vente ne portaient pas l'estampille vétérinaire. Une odeur nauséabonde régnait dans la charcuterie. Ils interdirent au charcutier de continuer sa vente et firent appeler le Maire. Celui-ci et son adjoint étant absents, ce fut un conseiller, M. César Lamère, qui fut mis au courant.

Il téléphona à M. Pavot, vétérinaire à **Vendegies-au-Bois**. A son arrivée, il examina les morceaux de viande et déclara qu'ils étaient impropres à la consommation. Il découvrit en outre du boudin moisi sur l'étagère de la salle de vente. Les gendarmes ont dressé procès-verbal à Auguste Colin pour infraction à la loi.

ANOR

UN HOMME RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Mardi, vers 19 h. 30, M. César Recloux, âgé de 61 ans, bûcheron, demeurant au lieu dit « La Trouée d'Anor », sur la route d'Hirson, retournait chez lui en compagnie de son voisin M. César Aubert, manouvrier, lorsqu'il fut renversé par une automobile L'automobiliste arrêta bien sa voiture, en descendit, mais lorsqu'il vit que l'homme qu'il avait renversé était sans connaissance, il remonta dans son auto et repartit vers Hirson.

M. Aubert alla alors chercher une brouette chez un habitant de l'endroit qui l'aida à charger Lecloux sur le modeste véhicule, pour le reconduire à son domicile.

Un peu plus tard, M. le docteur Eloy, qui se trouvait justement dans ces parages, vint pour lui donner des soins. Il constata qu'il n'avait aucune blessure grave apparente, mais qu'il était dans le coma. Mercredi le bûcheron se trouvent toujours dans le même état, et étant célibataire vivant seul a été transporté à l'Hôpital d'Hirson.

De son côté, la gendarmerie de Fourmies, informée, a ouvert une enquête. M. César Aubert a déclaré que, vu l'obscurité, il n'avait pu lire le numéro d'ordre de l'auto dont il a donné le signalement, ainsi que celui de l'automobiliste.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

UN JEUNE ORPHELIN BLESSÉ GRAVEMENT PAR UNE AUTO

Mercredi, le jeune Armand Ogez, 14 ans, pensionnaire à l'Orphelinat du Père Halluin, ayant trompé la surveillance des professeurs de l'établissement, alla faire une course en bicyclette sur le boulevard Vauban. Alors qu'il s'engageait sur le boulevard Carnot, une auto conduite par une personne au service de M. Leménager pâtissier, arriva et renversa le jeune imprudent. On le releva ayant de graves blessures à la face. Transporté chez le docteur Landrieux qui lui donna les premiers soins, l'orphelin a été conduit dans un état grave à l'Hôpital St-Jean.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT

UN ESTROPIÉ A EU LES DEUX JAMBES BRISÉES PAR UNE AUTO

Un accident grave s'est produit dans la commune. Il n'a pas été possible de savoir les circonstances de celui-ci, car la victime, un malheureux estropié, n'a encore pu prononcer une parole.

M. Augustin Tatincloux, 46 ans, autorisé à mendier dans la commune de Bailleul, parcourait le village à l'aide de béquilles. Des passants l'ont retrouvé au milieu du chemin, les deux jambes fracturées. On croit qu'il a été renversé et blessé par une auto, dont on ne connait pas encore le signalement.

Le blessé a reçu des soins du docteur Thomas, de Vimy, et a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Jean, à Arras.

Les gendarmes de Vimy se sont rendus sur les lieux pour enquête.

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE

Une rafle. — Au cours de la nuit, on a dérobé trois oies chez M. Elisée Devillers, cultivateur, Grande-Rue. La même nuit, chez M. Alfred Martin, cultivateur, même rue, on a également soustrait un jars et deux oies. Les gendarmes de Liévin enquêtent.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

LA BOURRASQUE ET SES MÉFAITS

Une violente bourrasque du Sud-Ouest souffle, depuis avant-hier soir, sur le détroit et sur la région de Calais, accompagnée de violentes averses de pluie.

La flottille de pêche a dû rester à l'abri dans nos bassins, le service des malles fut assuré non sans retard, de nombreux bateaux sont entrés en relâche et le trafic commercial fut presque nul.

En ville, nombre de toitures ont été passablement éprouvées. La circulation était difficile sur les quais du port et aussi dans les rues de la cité orientées face au vent.

UN CYCLISTE PROJETÉ CONTRE UN TRAMWAY

Au début de l'après-midi, un cycliste, M. Pierre Galiant, 82 ans, se rendant à son travail, passait route de Boulogne se dirigeant vers les quatre boulevards, lorsqu'une bourrasque le projeta contre un tramway arrivant à sa hauteur.

Le cycliste tomba et resta sans connaissance sur la chaussée, saignant abondamment par une plaie qu'il s'était faite à la tête.

Le tramway ayant stoppé, des témoins relevèrent le blessé qui avait également une forte contusion de l'épaule et fut transporté à l'Hôpital quelques instants plus tard, dans l'auto sanitaire des pompiers.

Après pansemeent, il reprit ses sens et fut ramené chez lui, route de Boulogne, non loin du lieu de l'accident.

M. Manouvrier, commissaire de police, a ouvert l'enquête d'usage.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BULLY

5.000 FRANCS SUBTILISÉS MYSTÉRIEUSEMENT

Le Polonais Jacob Pawlowski, 50 ans, mineur, demeurant au n. 1029 à la Cité des Alouettes, a constaté avec surprise la disparition d'une somme de 5.000 fr. en billets de banque qu'il avait rangée dans le tiroir d'une garde-robe.

Chose bizarre on ne releva aucune trace d'effraction. La clef de la porte qui était restée ouverte, avait été déposée sur un paillasson, ce qui laisse supposer que le vol a été comis par quelqu'un au courant de l'état des lieux.

Le Polonais Pawlowski, qui a porté plainte contre inconnu à la gendarmerie, a déclaré que la veille du vol, il avait eu la visite de parents et de quelques amis.

Les inspecteurs de la police mobile qui ont été informés enquêtent de concert avec la gendarmerie

BILLY-MONTIGNY

LA CAMBRIOLE DANS UN CINEMA

Dans la nuit du 5 au 6, des malfaiteurs se sont introduits dans le bureau du caissier de l'Apollo-Théâtre-Cinéma, sis rue Florent-Evrard, appartenant à M. Bertrand, et après avoir fouillé un peu partout, ont subtilisé une minime somme d'argent se montant à 250 francs environ. On suppose que les malandrins, pour y pénétrer, sont passés par une porte du panneau-réclame et, après avoir traversé la salle du cinéma, ont réussi à pénétrer dans la pièce en brisant un barreau du guichet.

Très certainement, les voleurs ont été dérangés dans leur besogne, car ils ont pris la fuite sans avoir fouillé un meuble dans lequel il y avait également plusieurs centaines de francs. Le propriétaire, M. Bertrand, n'a rien entendu et c'est en se levant le matin qu'il a constaté le vol.

La gendarmerie prévenue aussitôt s'est empressée d'ouvrir une enquête.

DOURGES

Un voleur passa par là. — Mme François Rosors, née Yvonne Vantelet, demeurant 10, rue Laure-Fiaut, à Asnières, était venue en auto rendre visite à M. Narcisse Lecœuvre, rue d'Hénin-Liétard à Dourges. Quelques heures plus tard, elle constata la disparition de son sac à main contenant 80 francs et une bague en or qu'elle avait laissé à l'intérieur de la voiture qui stationnait devant l'habitation de M. Lecœuvre. Plainte a été déposée à la gendarmerie, qui enquête.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

ARQUES

UN OUVRIER PRÉTENDAIT AVOIR ÉTÉ ATTAQUÉ ET DÉVALISÉ

Gaston Wident, 30 ans, ouvrier de filature, demeurant à Arques, route de Blendecques, se rendait à la gendarmerie et y faisait la déclaration suivante :

« Dans la soirée du 1er janvier, vers 23 h. 45, je regagnais mon domicile, lorsqu'en face de la fabrique de chicorée, je croisai un groupe d'une dizaine de jeunes gens, dont deux, s'étant avancés vers moi, me firent tomber en me donnant des coups et me volèrent 15 fr. que contenait mon porte-monnaie ».

Une enquête fut immédiatement ouverte et la gendarmerie d'Arques interrogea nombre d'habitants de l'endroit et de personnes qui avaient été vues, sur la route, entre 23 heures et minuit.

Ils ne purent obtenir aucune précision. Comme Wident prétendait avoir été roulé à terre, ils demandèrent à voir les vêtements qu'il portait au cours de cette soirée.

C'est ce qui perdit l'ouvrier de filature.

Les vêtements, en effet, n'étaient pas dans l'état qu'il avait dépeint.

Il avoua alors avoir menti. Il avait bien rencontré à l'endroit indiqué quelques jeunes gens, il avait pris peur, s'étant embarrassé les jambes dans sa bicyclette qu'il tenait à la main, il était tombé et son veston n'avait été que légèrement souillé par la boue.

Quant à l'argent disparu de son porte-monnaie, il l'avait dépensé à boire.

La gendarmerie a dressé procès-verbal contre lui pour outrages.

Petites Annonces classées

MAISON A LOUER

Cause départ, centre de Roubaix, loyer 300 fr. par mois. — Petite reprise. — Adresse journal. 20188